

PROGRAMME OIBT-CITES POUR L'APPLICATION DES LISTES CITES AUX ESSENCES DE BOIS TROPICAUX

BULLETIN D'INFORMATION



Donateurs



Voici le troisième numéro du bulletin concernant le **Programme OIBT-CITES pour l'application des listes CITES aux essences de bois tropicaux**. Ce bulletin est publié tous les trimestres en anglais, espagnol et français, principalement à l'intention de nos collègues, commanditaires et autres particuliers africains, asiatiques et latino-américains intéressés aux progrès accomplis au titre du programme OIBT-CITES. Le présent numéro résume les activités du programme mises en oeuvre durant la période de juin à septembre 2009.

Les suggestions et les contributions des participants au projet sont essentielles pour garantir que les futurs numéros de ce bulletin soient aussi instructifs et intéressants que possible. Veuillez envoyer toute correspondance au(x) point(s) de contact indiqué(s) à la dernière page.

ÉDITORIAL

La loi Lacey, qui a été modifiée en 2008, est maintenant en vigueur. Il est désormais illégal d'importer, d'exporter, de transporter, de vendre, de recevoir, d'acquérir ou d'acheter sur le marché intérieur ou international n'importe quelle plante prélevée, ou faisant l'objet d'un commerce, en violation des lois d'un État des États-Unis, ou de la plupart des lois d'autres pays. La définition de "plante" comprend les arbres provenant de peuplements de forêts naturelles ou plantées. À quelques exceptions près seulement, la loi couvre également les plantes (y compris les espèces produisant du bois d'oeuvre) inscrites à une annexe de la CITES. Ce nouvel instrument devrait aider les États-Unis à soutenir les efforts d'autres pays dans leur lutte contre l'exploitation illégale. Depuis décembre 2008, la loi modifiée a rendu illégale l'importation de toute plante ou partie de plante ainsi couverte, sans la présentation d'une "Déclaration décrivant les plantes ou parties de plantes - Déclaration d'importation de plantes" Cette déclaration doit comporter le nom scientifique de la plante (y compris genre et espèce), la valeur d'importation, la quantité expédiée et le nom du pays dans lequel la plante a été récoltée. Cette exigence a posé des problèmes aux exportateurs de nombreux pays producteurs tropicaux, particulièrement à ceux du Sud-Est asiatique, étant donné que bien souvent le bois d'oeuvre et ses produits dérivés sont exportés en groupes d'espèces d'un genre donné, tel que *Gonystylus* (ramin), ou en tant que groupes d'espèces mélangées de genres différents ayant des propriétés de transformation et d'usage semblables.

Le genre *Gonystylus* inclut actuellement environ 10 espèces commerciales parmi ses 30 espèces différentes. La CITES a inscrit toutes les espèces du genre, si bien qu'au début certains permis d'exportation ont été délivrés avec une identification générique (par ex. *Gonystylus* spp.). L'Indonésie et la Malaisie (les principaux États de l'aire de répartition du ramin) ont commencé à prendre des mesures pour renforcer les capacités de leurs personnels en matière d'identification et de catégorisation des produits du ramin au niveau de l'espèce, notamment par le biais de l'exécution de diverses activités relevant du programme conjoint OIBT-CITES. En fait, ces mesures permettront de se conformer aux exigences de la loi Lacey, telle que modifiée, et de mettre une source facilement accessible de produits du ramin à la disposition du marché des États-Unis. Malgré tout, la synergie entre les règlements de la CITES et ceux de la loi Lacey modifiée renforcera considérablement les efforts vers la conservation et la gestion durable du ramin, ainsi que les échanges légaux des produits du ramin.

Ce troisième numéro du bulletin sur le programme de travail conjoint OIBT-CITES donne à ses lecteurs une vue d'ensemble des progrès accomplis en matière de renforcement des capacités, de développement de projets nationaux dans les pays participants, ainsi que sur les activités futures, les fonds additionnels consentis par des donateurs, l'atelier récemment tenu en Indonésie et d'autres activités à venir.

Dans ce numéro:

ÉDITORIAL	1
LE PROGRAMME OIBT- CITES EN QUELQUES MOTS	2
FINANCEMENT	2
ACCORDS ENTRE L'OIBT ET LES INSTITUTIONS DES ÉTATS DES AIRES DE RÉPARTITION	2
LES ACTIVITÉS EN DÉTAIL	3
ÉVÉNEMENTS RÉCENTS	6
ÉVÉNEMENTS À VENIR	6
SUIVI DU PROGRAMME	7
ARTICLE	8
STRATÉGIE DE VISIBILITÉ	9
EXTRANET	9

LE PROGRAMME OIBT-CITES EN QUELQUES MOTS

Le "Programme OIBT-CITES pour l'application des listes CITES aux essences de bois tropicaux" a pour objet de faire en sorte que le commerce international des espèces de bois tropicaux inscrites aux annexes de la CITES soit compatible avec la gestion durable et la conservation de ces espèces. L'objectif spécifique du programme est d'aider les autorités nationales à remplir les conditions scientifiques, administratives et légales pour gérer et réglementer le commerce de *Pericopsis elata* (afro-mosia) d'Afrique centrale, de *Swietenia macrophylla* (acajou à grandes feuilles) d'Amérique latine, et de *Gonystylus spp.* (ramin) du Sud-Est asiatique. Il s'attache en particulier à élaborer des principes directeurs pour faire en sorte que l'exploitation ne nuise pas à la survie des espèces inscrites aux annexes de la CITES.

Les principaux États des aires de répartition qui exportent d'importantes quantités des espèces couvertes par le programme se trouvent au Cameroun, en République du Congo et en République démocratique du Congo sur le continent africain; en Asie elles se trouvent en Indonésie et en Malaisie; et en Amérique latine, en Bolivie, au Brésil et au Pérou.

Les bénéficiaires directs de ce programme sont les services publics et opérateurs privés des secteurs du bois dans les États des aires de répartition. Les bénéficiaires indirects sont les autres pays Parties à la CITES qui exploitent ces espèces commercialement et qui bénéficieront du renforcement des capacités et d'une prise de conscience accrue.

FINANCEMENT

Le programme a reçu des fonds de la Commission européenne, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et du Fonds pour le Partenariat de Bali institué par l'OIBT.

La Commission européenne a octroyé une subvention s'élevant à 2,4 millions d'euros pour l'exécution du programme et, à ce jour, les autres donateurs ont fourni collectivement plus de 800.000 \$EU. La subvention de la CE est valable jusqu'à la mi-2010 et, dans le cadre de son Programme de travail biennal 2010-2011, l'OIBT s'efforcera de mobiliser des fonds supplémentaires auprès de donateurs afin que ce programme puisse se poursuivre en 2011. Les États-Unis ont indiqué qu'ils étaient prêts à continuer de lui apporter leur soutien financier. L'OIBT encouragera d'autres donateurs à en faire de même étant donné que les demandes de bénéficier du programme excèdent maintenant les ressources disponibles. Par conséquent, l'approbation de toute proposition reçue en 2009 et 2010 dépendra de l'appui supplémentaire des donateurs.

ACCORDS ENTRE L'OIBT ET LES INSTITUTIONS DES ÉTATS DES AIRES DE RÉPARTITION

Plus de 30 propositions d'activités en Afrique (5), en Asie (13) et Amérique latine (16) ont été soumises à l'OIBT pour examen en vue d'être admises au programme. Parmi celles-ci, 9 activités en Asie, 5 en Afrique et 5 en Amérique latine ont été financées par l'OIBT depuis 2008. Les activités approuvées sont toutes en cours d'exécution sauf une, en Indonésie, et une, au Pérou, qui sont achevées. À la suite d'un deuxième appel à propositions, une activité a été approuvée en Indonésie en juin 2009. En outre, l'Indonésie a soumis deux autres propositions d'activités pour examen en vue d'un financement par l'OIBT. Ces deux dernières, dont l'exécution est prévue durant la période 2009-2010 dans le cadre du programme OIBT-CITES (selon les disponibilités des fonds du programme), sont décrites dans la section concernant l'Asie. Depuis le lancement du programme, l'OIBT a signé des accords avec les institutions suivantes:

SIGNATURE DE MÉMORANDUMS D'ACCORD

Brésil

FUNPEA (Fondation de soutien à la recherche, à la vulgarisation et à l'enseignement en sciences agronomiques) – 2 activités
IFT (Institut forestier tropical)/J. Grogan – 1 activité

Pérou

UNALM (Universidad Nacional Agraria La Molina) - 2 activités

Cameroun

ANAFOR (Agence Nationale d'Appui au Développement des Forêts) – 2 activités

République Démocratique du Congo

Direction des Ressources Fauniques et Chasse /CITES RDC – 2 activités

République du Congo

MINFE (Ministère de l'Économie Forestière) - 1 activité

Indonésie

SEAMEO-BIOTROP (Organisation des ministres de l'éducation du Sud-Est asiatique-Centre régional de biologie tropicale – 1 activité
CFNCRD (Centre de recherche et développement pour la conservation des forêts et de la nature de FORDA (Agence de recherche et de développement en foresterie – 3 activités

Malaisie

Ministère des ressources naturelles et de l'environnement de Malaisie (NRE) - 5 activités (2 activités mises en oeuvre par le Département des forêts du Sarawak et l'Agence forestière du Sarawak l'Association forestière du Sarawak; 2 par le Département des forêts de Malaisie péninsulaire; et 1 par l'Institut de recherche forestière de Malaisie)

MÉMORANDUMS D'ACCORD EN ATTENTE DE SIGNATURE

Deux autres Mémoires d'accord avec les institutions ci-après seront signés prochainement. Ils ont atteint le stade de leur mise au point définitive.

Bolivie

Vice-ministère pour l'environnement, la biodiversité, et les changements climatiques – 1 activité

Brésil

IBAMA (Institut brésilien pour l'environnement et les ressources naturelles – 1 activité

Ces activités démarreront dès que les mémorandums d'accord seront signés.

On trouvera sur le site Web du programme (www.stcp.com.br/itto-cites) des renseignements sur les activités en cours dans chaque pays (pays, titre, résumé, agence d'exécution). (À noter que le site du programme sera transféré sur www.itto.int en octobre 2009) La section suivante fait une brève description et présente un rapport sur l'avancement des travaux durant la période de juin à septembre 2009 pour toutes les activités en cours d'exécution.

LES ACTIVITÉS EN DÉTAIL

Afrique

Cameroun

"Gestion de *Pericopsis elata* dans les concessions forestières"

Le rapport des spécialistes des sciences du sol devrait être soumis vers la fin 2009; tous les autres experts ont soumis leurs rapports, lesquels sont actuellement révisés par les membres du Comité de coordination et le personnel du projet. ANAFOR projette d'organiser un atelier national en novembre 2009 en vue de présenter au public et aux chercheurs les données obtenues auprès de différents experts ainsi que la version préliminaire de l'Avis de commerce non préjudiciable. À ce stade, 60% des activités spécifiques prévues dans le plan de travail initial du projet ont été menées à bonne fin. Les résultats obtenus permettent à l'ANAFOR d'estimer les quotas de récolte/exportation d'Assamela à l'échelle du pays.

"Gestion de *Pericopsis elata* dans les plantations forestières"

Les activités se poursuivent comme prévu dans les plantations forestières. Les deux experts chargés de ces travaux pour le premier semestre procèdent encore à l'analyse de leurs données. ANAFOR projette également d'organiser un atelier national en novembre 2009 afin de présenter les résultats des données obtenues jusqu'à présent. Aucune difficulté n'est à craindre à cette étape de l'exécution du projet. Les activités spécifiques qui n'ont pas encore été mises en oeuvre seront entreprises pendant la phase d'exécution du plan de gestion simplifié de la plantation. Celles-ci comprennent, entre autres, la mise en place de pépinières rurales et la production des semis.



Photo by: Jean Lagarde Betti.

République Démocratique du Congo

"Formation des différents acteurs à la vérification de la conformité aux permis CITES et à l'utilisation de l'outil 'CITESWOOD ID' en République démocratique du Congo"

Cette activité se rapporte à l'atelier de formation national tenu à Kinshasa Gombé en juin 2009 sur l'utilisation des outils CITES. Son but était de contribuer au contrôle du commerce international de *Pericopsis elata* par la formation d'inspecteurs sur le terrain. Cette activité étant dès lors terminée, le rapport la concernant sera disponible sur le site Web du programme.

"Diffusion de la Convention CITES et de ses textes d'application dans l'aire de répartition de *Pericopsis elata* (*Afrormosia/Assamela*) en République démocratique du Congo"

La première réunion a été convoquée le 24 août 2009 à Kinshasa Gombé. Étaient présentes au total cinq personnes, parmi lesquelles des participants de la Direction pour la conservation de la nature, de l'Office congolais de contrôle (OCC) et de l'Administration douanière (OFIDA). La réunion était présidée par M. NGOY de la Direction, représentant le Secrétaire général pour la protection de la nature et l'environnement. La deuxième activité, qui se rapporte à des ateliers de diffusion, sera organisée sur le terrain, principalement dans l'aire de répartition d'*Afrormosia* en RDC. Ont été identifiés au total six emplacements où il sera possible d'organiser ces ateliers. Néanmoins, les membres du Comité technique national (CTN) ont constaté que le budget ne couvrirait pas les six emplacements prévus à l'origine. Ils ont donc décidé d'organiser deux ateliers dans la région du Bas-Congo (Matadi) et Kinshasa Gombé, étant donné que plus de 70% du bois d'oeuvre exporté passe par ces points de deux sorties (ports). Pour d'autres emplacements, le CTN a suggéré de soumettre de nouvelles propositions à l'OIBT pour une future activité.

République du Congo

"Évaluation de l'Afromosia dans une forêt de production en vue d'assurer sa gestion durable au Congo Brazzaville"

Cette activité est proposée par le Gouvernement congolais et par la Société industrielle et forestière du Congo (SIFCO). Son but est de s'assurer que l'exportation des produits d'Afromosia par SIFCO ne nuise pas à la conservation de cette espèce dans l'unité forestière de gestion de Tala-Tala, dans le nord du Congo. Les produits attendus sont des rapports sur: i) les meilleures pratiques de gestion pour Afromosia/Assamela; ii) l'évaluation d'Assamela; iii) un plan de gestion; et iv) un avis de commerce non préjudiciable pour Assamela dans l'unité forestière de gestion de Tala-tala. Cette activité sera mise en oeuvre en tenant compte des résultats de l'activité exécutée au Cameroun concernant la "Gestion de *Pericopsis elata* dans les plantations forestières". En raison de la saison des pluies actuelle, les travaux liés à l'inventaire forestier seront effectués de décembre 2009 à février 2010 (saison sèche). Il est prévu que la première ébauche du plan de gestion simplifié pour la forêt de Tala-Tala sera prête pour la fin mars 2010.

Asie

Malaisie

"Rapport d'avis de commerce non préjudiciable sur *Gonystylus bancanus* - Évaluation quantitative de *G. bancanus* dans deux forêts permanentes sélectionnées au Sarawak"

Un expert a été nommé pour déterminer la répartition de *G. bancanus*, calculer le niveau durable de récolte et préparer le rapport sur les résultats de l'avis de commerce non préjudiciable concernant *G. bancanus*. À ce jour, 38 transects au total ont été établis et le dénombrement dans les divers types de forêt présents dans la réserve forestière de Kayangeran à Lawas a été achevé. L'analyse des données portant sur la structure des tiges et la répartition du ramin dans la réserve forestière de Kayangeran est également terminée. Ces informations seront utilisées pour calculer le niveau durable des prélèvements de *G. bancanus*. En outre, l'inventaire forestier est en cours d'exécution, depuis juin 2009, dans le deuxième secteur de forêt permanente, à savoir la forêt de protection de Saribas Lupar à Sri Aman. Malgré la longue durée nécessaire pour mener à bien les travaux sur le terrain, ils sont exécutés dans les délais et on s'attend à ce que le rapport technique soit terminé en octobre 2009.

"Quantification de *Gonystylus spp* (ramin), d'*Aquilaria spp.* (bois d'agar) et d'*Intsia spp.* (merbau) dans les forêts intérieures sèches et humides en Malaisie péninsulaire"

En vue d'un nouvel échantillonnage, un total de 59 placettes d'échantillonnage contenant des espèces de *Gonystylus*, ainsi qu'une placette d'*Aquilaria* et 7 d'*Intsia* ont été identifiées et une entreprise privée, Timberland Enterprise Sdn. Bhd., a été désignée pour entreprendre les travaux sur le terrain et préparer les rapports exigés. À cet égard, un cours sur la conception d'inventaires et l'identification des espèces *Gonystylus*, *Aquilaria* et *Intsia* a eu lieu du 25 au 29 mai 2009, durant lequel 30 fonctionnaires du Département des forêts de Malaisie péninsulaire et employés de l'entreprise ont reçu une formation. De plus, le Département des forêts de Malaisie péninsulaire s'est procuré l'équipement de terrain nécessaire pour entreprendre l'inventaire forestier. Actuellement, le travail d'inventaire se poursuit et l'activité progresse dans les délais prévus.

"Quantification de *Gonystylus spp* (ramin), d'*Aquilaria spp.* (bois d'agar) et d'*Intsia spp.* (merbau) dans les forêts intérieures sèches et humides en Malaisie péninsulaire"

Les spécifications techniques pour l'acquisition des données hyperspectrales ont été mises au point, et l'Institut de recherche forestière de Malaisie (FRIM) a aussi fait l'acquisition d'un spectroradiomètre pour accélérer l'étude de la signature spectrale. Un inventaire a été effectué sur environ la moitié du secteur d'étude dans le compartiment 77 de la réserve forestière de Pekan à Pahang, où environ 538 tiges de ramin et 392 de bintangor ont été cartographiées dans une base de données SIG. Pour ce faire, un chercheur a été chargé d'organiser et de superviser le personnel de terrain durant la collecte des données. En outre, 80 pour cent du travail de collecte, compilation et analyse des données secondaires nécessaires pour déterminer les stocks et la dynamique de la population de ramin a été mené à bien.

"Développement du Système de surveillance des bois de *Gonystylus spp.* (ramin) par identification radio fréquence (RFID) en Malaisie péninsulaire"

La zone d'étude a été délimitée, tandis que le travail de martelage et d'étiquetage des arbres se poursuit encore. Les périphériques d'ordinateur et les étiquettes RFID ont été achetés, et le système de communication par satellite (VSAT) a été loué. Dans ce contexte, une entreprise privée, Leadcom (M) Sdn. Bhd., a été désignée en vue d'aider le Département des forêts de Malaisie péninsulaire, entre d'autres, à mettre en oeuvre et optimiser la plateforme de développement logiciel, y compris la configuration des bases de données et des modules de logiciel et interface, ainsi qu'à dispenser une formation au personnel de terrain et aux utilisateurs du système de surveillance du bois d'oeuvre exploitant la technologie RFID.

"Développement d'une base de données ADN sur *Gonystylus bancanus* au Sarawak"

Au total, 9 populations de ramin ont été recensées dans la forêt de tourbières marécageuse du Sarawak, où 180 échantillons de feuilles et 60 échantillons d'écorce ont été prélevés sur les arbres dans la réserve forestière de Sedilu, la réserve forestière de Kayangeran et les parcs nationaux de Loagan Bunut et de Maludam. L'ADN a été extrait d'environ 60 pour cent des échantillons de feuilles de ramin prélevés, tandis que l'Institut de recherche forestière de Malaisie a procédé au séquençage de 45 pour cent des échantillons prélevés dans 4 populations de ramin, à l'aide de marqueurs microsatellite mis au point par les chercheurs. Environ 75 pour cent des échantillons d'écorce prélevés, en particulier dans la zone de Loagan Bunut, ont été traités au moyen d'un broyeur de tissus récemment acquis.

Indonésie

"Improving inventory design to estimate growing stock of ramin (*Gonystylus bancanus*) in Indonesia"

L'examen de l'inventaire forestier existant effectué en recourant à la télédétection a eu lieu lors d'un atelier technique tenu à Bogor (Indonésie) le 12 mai 2009 sur le thème "Examen des méthodes et conceptions existantes pour les inventaires de ramin dans les forêts de tourbières marécageuses". D'avril à juin 2009, après l'acquisition et l'interprétation des images satellitaires, la méthode efficiente choisie a été examinée dans des habitats naturels sélectionnés de forêts de tourbières marécageuses à Sumatra et au Kalimantan. La méthode ou la conception actuellement mise au point est formulée en s'appuyant sur une combinaison de techniques de télédétection et vérification au sol qui servira à estimer les stocks sur pied de ramin en Indonésie.

"Évaluation du système sylvicole appliqué au ramin: Revue des pratiques actuelles et revitalisation des placettes d'échantillonnage existantes"

La collecte des règles, règlements et concepts à la base des pratiques du système sylvicole actuel est terminée depuis mars 2009, ainsi que celle qui a rassemblé des informations lors d'enquêtes à Riau et au Centre Kalimantan. Le projet de révision du système sylvicole dans les forêts de tourbières marécageuses a également été achevé et a fait l'objet de débats par l'Agence de recherche et développement des forêts (FORDA), à la réunion Explore tenue au ministère des forêts indonésien le 17 juin 2009, ainsi qu'à une réunion de consultation des parties prenantes tenue le 22 juillet 2009. Actuellement, les travaux se poursuivent comme prévu quant au réexamen et à l'évaluation des placettes d'échantillonnage permanentes de ramin et d'autres espèces qui poussent dans ces placettes, ainsi qu'en vue de revitaliser des placettes afin qu'elles deviennent à long terme des lieux d'études écologiques.

"Évaluation exploratoire de la répartition et des utilisations potentielles des populations d'espèces autres que *Gonystylus bancanus* en Indonésie"

La recherche bibliographique sur la situation actuelle des espèces *Gonystylus*, en particulier des espèces autres que *G. bancanus*, a été menée à bonne fin et a fait l'objet d'un débat à l'atelier technique tenu le 24 avril 2008. Cette recherche exhaustive, concernant notamment les utilisations potentielles des espèces autres que *Gonystylus*, sera enrichie grâce aux conclusions dégagées de l'évaluation sur le terrain des emplacements présélectionnés et des espèces préidentifiées de *Gonystylus*, dont les résultats devraient être disponibles en octobre 2009. On s'attend à ce que cette activité soit achevée à la fin de 2009 comme prévu.

Amérique Latine

Brésil

"Acajou à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*) en Amazonie brésilienne: études à long terme de la dynamique et de l'écologie de la régénération des populations en vue de la gestion durable des forêts"

Les activités du projet au cours du troisième trimestre de 2009 étaient axées sur la préparation et la mise en train des travaux de cette année sur les terrains des sites de recherches à long terme dans le sud-est du Pará. Avec l'autorisation des propriétaires des terrains, MM. Claudiomar Vicente Kehrvald (Marajoara) et Honorato Babinski (Corral Redondo), les ouvriers ont terminé la première phase du nouveau comptage annuel des essences d'acajou, de la régénération naturelle et des plants expérimentaux sur une superficie totale de 2700 hectares. La deuxième phase des travaux de terrain débutera mi-octobre 2009. Au cours des trois premiers trimestres de 2009, les co-enquêteurs ont soumis aux comités de lecture de revues et de livres cinq manuscrits, dont trois articles ont été admis pour publication et deux sont encore à l'étude. Trois autres manuscrits seront soumis à des comités de lecture pour examen avant la fin de l'année. En outre, un exposé technique et un sommaire oral des résultats de ce projet seront présentés au "VII Congresso Internacional de Compensados e Madeire Tropical" à Belém (Brésil) fin octobre.



Oeuf de *Hysipyla grandella*
Photo by: Orlando Ohashi

"Écologie et sylviculture de l'acajou (*Swietenia macrophylla* King) en Amazonie brésilienne occidentale"

L'étude vise à mettre en place les directives forestières qui devraient être suivies en vue de formuler des plans de gestion durable pour les forêts naturelles d'Amazonie brésilienne où l'acajou est présent. La zone expérimentale de recherche comprend ce qui reste de l'Unité de production annuelle (UPA-R1), qui couvre une superficie de 1.620,6 hectares et fait partie du Projet de gestion forestière durable de 186.000 ha, soit 97,8% de la superficie totale de la propriété de 190.210 ha "Farm Seringal Novo Macapá". Afin de faciliter les travaux sur le terrain pendant l'inventaire de recensement (IF100%) des acajous d'un $d \geq 30$ cm, la zone de l'UPA-R1 a été divisée en quatre compartiments, à savoir A, B, C et D. Toutefois, à des fins de recherche, elle a été divisée en deux compartiments, (A + B) et (C + D). Ainsi, le recensement des essences d'acajou effectué dans cette zone a détecté 110 arbres, dont 45 ont été sélectionnés pour l'abattage, 21 mis en réserve pour la future récolte de la deuxième rotation, et 44 désignés comme semenciers. Ces arbres ont été cartographiés selon leurs coordonnées géographiques.



Régénération naturelle de l'acajou dans la zone du projet UPA-R1
Photo by: Paulo Contente

"Gestion de *Hysipyla grandella* dans des plantations de *Swietenia macrophylla* King dans des États de Pará et de São Paulo (Brésil)"

Ce projet vise à établir un système de gestion de l'insecte foreur de l'acajou (*Hysipyla grandella*) en vue de stimuler le reboisement avec l'acajou dans les États de Pará et São Paulo. Les techniques permettant de maîtriser *Hysipyla grandella* contribueront au succès du reboisement en acajou, étant donné que ce parasite l'a jusqu'à présent freiné. L'expérience conduite à Igarapé-Açu a testé quatre formules de Colacid (pesticide) appliquées pendant la période de mai à juillet dans un secteur précédemment attaqué à 100% par *Hysipyla grandella*. Durant la période d'expérience, trois de ces formules ont éliminé l'infestation après les applications. En juin, une petite infestation a été détectée malgré l'application d'une formule de Colacid (12,5%), ainsi qu'une de 18,75% dans la zone témoin. On suppose que cette réduction de *Hysipyla grandella* résulte de l'application des traitements. Il est cependant nécessaire de prévoir une plus longue période d'évaluation pour obtenir des résultats concluants. Dans le secteur de São José do Rio Preto, à leur première mensuration effectuée à 18 mois, les plants d'acajous avaient en moyenne 4,94 m de hauteur et 5,09 cm de diamètre. Cela montre une grande amélioration des acajous à São José do Rio Preto, comparés aux acajous d'Igarapé-Açu qui, à 40 mois, mesuraient 4,46 m de hauteur et 5,52 cm de diamètre, probablement grâce à de bonnes pratiques culturales (fertilisation, désherbage et lutte anti-parasites) appliquées à São José do Rio Preto. Quant au développement de *Hysipyla grandella* en laboratoire, un régime naturel (feuilles d'acajou) a présenté les meilleurs résultats concernant la reproduction de cette espèce, vu que ce régime a produit 454 oeufs féconds à utiliser pour d'autres essais sur des techniques d'élevage en laboratoire, tandis que sous des régimes artificiels *Hysipyla grandella* ne se développait pas. D'autres expériences (en serre et à Aurora do Parpá) sont en cours, mais aucun résultat n'a encore été obtenu.

Pérou

"Évaluation des stocks commerciaux et de la stratégie pour la gestion durable de l'acajou/cèdre au Pérou"

Le projet PD 251/03 (composante du projet sur le cèdre) a été achevé avec succès. Il en est actuellement au stade de la rédaction du rapport final, qui inclura la méthodologie et les résultats obtenus. Certains des principaux résultats sont présentés ci-dessous.

- L'identification dendrologique des échantillons d'arbres de différentes espèces, ainsi que l'analyse des sols et des matières organiques ont été rassemblées afin de fournir la description de l'habitat du cèdre et des espèces coexistantes.
- De nombreuses données ayant été rassemblées sur la forme et le volume, le coefficient de forme pour le cèdre au niveau national, soit 0,6822, ainsi que les tables de cubage pour cet arbre, ont été déterminés.
- Une carte de la présence probable du genre *Cedrela* spp. a également été produite, de même qu'une carte de la densité actuelle des populations de cèdre en Amazonie péruvienne. La plus importante cause de la destruction des habitats du cèdre est le changement d'utilisation des terres à des fins telles que l'agriculture et/ou l'élevage.

Les populations de cèdre (*Cedrela* spp.) ont été épuisées par la construction de routes, associée à la modification du réseau hydrographique et aux changements technologiques introduits au niveau des opérations forestières. Il existe cependant des zones où *Cedrela* spp. est en voie de rétablissement, particulièrement dans des secteurs où les habitats ont été détruits par le passé.

"Conception, validation et modification de la méthodologie pour le suivi et l'évaluation périodique des placettes servant à caractériser les populations d'acajou et de cèdre au Pérou"

Cette activité a débuté en juillet 2009 sous la conduite de la Faculté des sciences forestières (UNALM). Les travaux des deux premiers mois ont consisté à analyser la méthodologie appliquée pour caractériser les populations d'acajou et de cèdre et à entreprendre le suivi et l'évaluation périodique des placettes. Les premières activités de coordination ont été accomplies en vue de mettre en train dans les zones de Madre de Dios et Ucayali les travaux sur le terrain dont le démarrage est prévu dans la première quinzaine d'octobre 2009. Enfin, les informations cartographiques et statistiques ont été rassemblées et sélectionnées, ce qui contribuera à l'amélioration de la base de données existante sur l'acajou et le cèdre.



Acajou fourché par une attaque de *H. grandella*. Photo by: Orlando Ohashi

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Deuxième Réunion du Comité Consultatif du Programme OIBT-CITES

La deuxième réunion du Comité consultatif (CC) du programme OIBT-CITES a eu lieu à Genève le 6 juillet 2009, coïncidant avec la première journée de la 58ème session du Comité permanent de CITES. Le rôle du CC est de passer en revue les progrès, d'évaluer les lacunes et de fournir aux coordonnateurs régionaux des conseils en vue de l'exécution de propositions d'activité existantes et/ou d'élaboration de nouvelles. Les membres du CC incluent des représentants des secrétariats de l'OIBT et de la CITES, des représentants des gouvernements des pays donateurs du programme et des pays cibles, ainsi que des représentants du Groupe consultatif de la société civile et du Groupe consultatif sur le commerce de l'OIBT. Le CC a recommandé ce qui suit:

1. Des efforts doivent être faits pour encourager les pays importateurs à participer aux ateliers et à d'autres activités du programme;
2. Les États des aires de répartition devraient envisager de soumettre au programme des propositions conjointes/régionales d'activités pertinentes;
3. Décider de différer le financement des activités en attente jusqu'à ce que le financement du programme en 2010 soit plus clair (c.-à-d. après la 45ème session du CIBT);
4. L'OIBT et la CITES devraient se consulter sur le format et la portée d'une ou de plusieurs réunions de synthèse à l'issue de cette phase du programme;
5. Les secrétariats et les États des aires de répartition devraient encourager et sonder l'intérêt que les donateurs continuent de manifester pour le programme;
6. Toute proposition de subvention complémentaire à la CE devrait être soumise après avoir satisfait aux conditions de rapport et de synthèse figurant dans le contrat avec l'OIBT
7. Tenir sa prochaine réunion d'ici à mars 2010.

ÉVÉNEMENTS À VENIR

Deuxième Réunion du Comité Scientifique du Programme

La deuxième réunion ad-hoc du Comité scientifique (CS) chargé d'établir le rapport sur l'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) concernant l'Assamela au Cameroun doit se tenir du 12 au 16 octobre 2009 à Limbé dans le sud-ouest du Cameroun. L'objectif principal est de passer en revue le rapport sur les ACNP en fonction de la liste de contrôle de l'IUCN et de rédiger le rapport de synthèse sur la base du rapport du Groupe de travail sur les arbres à l'atelier international de spécialistes des ACNP (Cancún).

Atelier National au Cameroun

L'Agence Nationale d'Appui au Développement des Forêts (ANAFOR) projette d'organiser un atelier national pour diffuser les résultats du projet. Cet atelier précédemment envisagé pour juillet-août 2009 a été reporté à novembre 2009. L'objectif principal est de faire connaître au public les résultats des activités. En outre, le Comité scientifique ad-hoc présentera son rapport sur les ACNP.

Réunion du Comité Technique National en République du Congo

La première réunion du Comité technique national sera organisée par les autorités de la République du Congo en octobre 2009.

Atelier Provincial en RDC

Le premier atelier provincial ayant pour objet de faire connaître la CITES dans l'aire de répartition de l'afrormosia et de sensibiliser les habitants à ses textes d'application sera organisé par les autorités de la République démocratique du Congo (RDC) à Kinshasa-Gombé du 14 au 17 octobre 2009. Le deuxième aura lieu à Matadi (Bas-Congo) plus tard dans l'année. Leur objectif est de garantir l'utilisation durable de *Pericopsis elata* grâce à l'application de la CITES et de ses règlements dans toute l'aire de répartition de cette espèce. Devraient y prendre part des fonctionnaires de l'Office congolais de contrôle (OCC) et de l'Administration douanière (OFIDA), de l'Administration des forêts, de l'agence nationale pour l'information, et des services d'ordre compétents.

XIIIe Congrès Morestier mondial

La CITES et l'OIBT accueilleront conjointement un événement satellite pour présenter ce programme aux participants au prochain Congrès forestier mondial à Buenos Aires (Argentine) qui aura lieu du 18 au 23 octobre 2009. Cet événement aura pour thème "Faire en sorte que le commerce international des espèces de bois tropicaux inscrites aux annexes de la CITES soit compatible avec la gestion durable et la conservation de ces espèces" et aura lieu le 19 octobre 2009, de 18h30 à 20h30 au "Yellow Pavilion", Salle Quebracho. L'événement sera présidé par Dr. Manoel Sobral Filho. En outre, plusieurs exposés seront présentés par les coordonnateurs régionaux sur: l'évolution des activités en Afrique, par Jean Lagarde Betti; en Amérique latine et en Asie, par Sofia Hirakuri; des études de cas spécifiques concernant le ramin en Malaisie, par Shamsudin Ibrahim de l'Institut de recherche forestière de Malaisie (FRIM); un sommaire du système de sylviculture appliqué aux forêts de tourbières marécageuses en Indonésie, par Hesti L. Tata du Conservation R&D Center d'Indonésie; une étude sur l'acajou au Pérou, par Ignacio Lombardi de l'université d'agronomie La Molina (UNALM); et une vue d'ensemble du programme OIBT-CITES, par Steve Johnson.

Session du CIBT à Yokohama

La 45ème session du Conseil international des bois tropicaux se tiendra du 9 au 14 novembre 2009 à Yokohama (Japon). M. Steve Johnson y présentera un compte rendu de l'exécution du programme OIBT-CITES au point 10 de l'ordre du jour du Conseil (Propositions d'inscriptions aux Annexes de la CITES). Un bref rapport sur le financement du programme sera également présenté et il sera demandé aux donateurs d'apporter un appui supplémentaire. Les participants au programme et les membres du CC sont instamment priés de faire part au Conseil de leurs avis au sujet du programme et de son fonctionnement car la mise en oeuvre initiale de deux nouveaux programmes thématiques sera débattue au cours de la session et de précieux enseignements pourraient être tirés de l'expérience acquise jusqu'à présent.

SUIVI DU PROGRAMME

Contrôle de Suivi de la CE en Indonésie

La deuxième visite de suivi par la CE a eu lieu en septembre 2009. La visite de l'inspectrice indépendante de la CE, Mme Anne Martin, en Indonésie les 14 et 15 septembre était destinée à tenir des discussions avec les fonctionnaires de l'Agence de recherche et de développement en foresterie (FORDA), du ministère chargé de la foresterie et ceux de son agence, le Centre de recherche et développement pour la conservation des forêts et de la nature (CFNCRD).

Lesdits fonctionnaires étaient ceux qui ont pris part à l'exécution des 4 activités approuvées en Indonésie, ainsi que ceux des agences chargées de la mise en oeuvre des activités. Pendant les deux jours de sa visite, Mme Martin était accompagnée de M. Thang Hooi Chiew, le coordonnateur régional du projet pour l'Asie.

L'évaluation de l'exécution des 4 activités en Indonésie était fondée sur cinq critères, à savoir, pertinence/conception; efficacité; efficacité; impact potentiel; et durabilité des activités. Une vue d'ensemble des progrès réalisés dans chacune des 4 activités lui a été présentée par le responsable de la gestion des projets OIBT en Indonésie. La tenue de l'Atelier asiatique du projet OIBT-CITES visant à assurer que le commerce international des espèces de bois inscrites aux annexes de la CITES est compatible avec la gestion durable et la conservation de ces espèces: *Gonystylus* spp. (ramin), tenu à Bogor (Indonésie) les 1^{er} et 2 juillet 2009 lui a été également décrite.

Son inspection comprenait également des visites au laboratoire de télédétection de la Faculté de foresterie à l'université d'agriculture de Bogor qui prend part à l'exécution de l'activité "Améliorer la conception des inventaires pour estimer le matériel sur pied de ramin (*Gonystylus bancanus*) en Indonésie", et au Centre de recherches biologiques de l'Institut indonésien des sciences, qui est également l'autorité scientifique CITES en Indonésie et participe actuellement à la mise en oeuvre de l'activité "Évaluation exploratoire de la répartition et des utilisations potentielles des populations d'espèces autres que *Gonystylus bancanus* en Indonésie", où des discussions en profondeur ont eu lieu avec les agents engagés par FORDA pour entreprendre les activités.

Contrôle de Suivi de la CE en Amérique Latine

Les premières des visites de suivi de la CE sur le terrain en Amérique latine ont été effectuées en septembre 2009. Ce suivi couvrait deux États de l'aire de répartition, la Bolivie et le Pérou. Dans ces deux pays, l'inspecteur indépendant de la CE, M. Jordi Del Bas, a rendu visite aux fonctionnaires des gouvernements (organes de gestion et autorités scientifiques CITES) responsables de l'exécution des activités et aux organismes associés: en Bolivie, les autorités forestières (Superintendencia Forestal), la Direction générale pour la biodiversité et les aires protégées (qui relève du Vice-ministère de l'environnement, de la biodiversité et du changement climatique), l'Institut national pour l'agro-élevage et la foresterie (INIAF), et l'Institut bolivien de recherche forestière (IBIF - anciennement l'autorité scientifique CITES). Au Pérou, l'inspecteur s'est rendu auprès des autorités CITES et autres organismes associés à Lima, à savoir la Faculté des sciences forestières (Universidad Nacional Agraria La Molina UNALM), la Direction générale des forêts et de la faune (DGFFS), l'Association péruvienne des exportateurs (ADEX), la Chambre nationale de foresterie, la Confédération nationale du bois et le Bureau de surveillance des concessions forestières (OSINFOR). En outre, l'inspecteur s'est rendu à Puerto Maldonado pour une visite de terrain et aux bureaux des services publics régionaux et autres organismes, ainsi qu'à des concessionnaires forestiers, tels que le Bureau régional des ressources naturelles et de la gestion environnementale, la Chambre nationale de foresterie, l'Administration technique pour la flore et de la faune (ATFFS), le Fonds pour la promotion du développement des forêts (FONDEBOSQUE), l'Aseradero Espinoza et le Consolidado Otorongo. Mme Sofia Hirakuri, adjointe du Coordonnateur régional du projet pour l'Amérique latine, a accompagné l'inspecteur au Pérou. L'évaluation initiale des activités péruviennes était satisfaisante; par ailleurs, quelques inquiétudes ont été soulevées au sujet des activités en Bolivie.

Prochains Examen et Évaluation des Projets

En plus de la surveillance externe, l'OIBT entreprendra au cours du quatrième trimestre de 2009 une évaluation à mi-parcours de l'avancement du programme. Il se peut que le Coordonnateur régional pour l'Amérique latine procède à une mission de suivi des activités de terrain au Brésil en novembre, lorsque les équipes de travail seront sur les lieux. Étant donné que trois activités sont en cours d'exécution, les visites seront combinées et coordonnées afin de garantir les meilleurs résultats. À cet effet, le Coordonnateur régional est en contact avec les coordonnateurs des projets.

ARTICLE

Le présent article décrit brièvement les résultats et la réussite de l'atelier asiatique tenu dans le cadre du programme OIBT-CITES. Cet atelier a rassemblé des participants bien informés au sujet de la situation courante de la gestion et de la conservation du ramin et des difficultés rencontrées pour réaliser la durabilité de la gestion et du commerce des produits de cette espèce, tout en respectant les règlements de la CITES.

"Programme OIBT-CITES visant à assurer que le commerce international des espèces de bois inscrites aux annexes de la CITES est compatible avec la gestion durable et la conservation de ces espèces: *Gonystylus* spp."

par **Thang Hooi Chiew**
Coordonnateur régional du projet pour l'Asie

Introduction

Avec l'appui de l'OIBT et en coopération avec le Secrétariat CITES, l'Agence de recherche et de développement en foresterie (FORDA) et le Ministère des forêts d'Indonésie ont organisé à Bogor l'"Atelier asiatique du projet OIBT-CITES visant à assurer que le commerce international des espèces de bois inscrites aux annexes de la CITES est compatible avec leur gestion et leur conservation: *Gonystylus*", qui a eu lieu les 1^{er} et 2 juillet 2009. Au total, 35 participants étaient présents à la réunion.

Les délibérations de l'atelier ont porté sur: le programme OIBT-CITES pour l'application des listes CITES aux essences de bois tropicaux; une évaluation et un bilan des progrès réalisés par les activités en cours d'exécution en Indonésie et en Malaisie dans le cadre du programme OIBT-CITES; et un examen des développements et des mesures prises pour donner suite aux recommandations de la "Réunion d'experts OIBT sur l'application effective de l'inscription du ramin (*Gonystylus* spp.) à l'Annexe II de la CITES" qui s'était tenue à Kuala Lumpur (Malaisie) du 16 au 19 mai 2006.

En tout, six exposés ont été présentés en séance plénière et trois groupes de travail ont été constitués pour formuler des recommandations et déterminer la marche à suivre pour aborder: i.) la conservation, la protection et la gestion durable du ramin; ii.) le commerce du ramin et de ses produits; et iii.) les besoins en matière de renforcement des capacités, de coopération et de coordination en vue de répondre aux exigences de l'Annexe II de la CITES concernant le ramin.

Recommandations de l'Atelier

1) Conservation, protection et gestion du ramin

Les recommandations appelaient à l'action:

- i. Mettre au point une méthodologie standard pour la formulation des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour le ramin en se fondant sur les résultats de la réunion d'experts internationale sur les avis de commerce non préjudiciable qui a eu lieu en 2008 à Cancún (Mexique);
- ii. Entreprendre un inventaire pour quantifier de *G. bancanus* au niveau de l'unité forestière de gestion (UFG) et au niveau de toutes les espèces de *Gonystylus*;
- iii. Améliorer la réhabilitation des forêts de tourbières marécageuses parcourues par des coupes, par exemple en bloquant les canaux existants, par des plantations d'enrichissement et la protection contre les feux de forêt;
- iv. Élaborer des plans spécifiques de gestion et de réhabilitation principalement pour les forêts de ramin, notamment prévoir de limiter les coupes applicables à la récolte des espèces commerciales de *Gonystylus* autres que *G. bancanus*;
- v. Assurer un apport suffisant de matériel de plantation aux programmes de réhabilitation des forêts en créant des secteurs de production de graines (APG), des vergers de clones, de meilleures techniques de culture tissulaire, des secteurs de semis naturels, etc.;
- vi. Offrir des incitations au secteur privé pour entreprendre à des fins de conservation la réhabilitation de forêts de ramin mélangées à d'autres espèces;
- vii. Entreprendre davantage de recherches sur les systèmes sylvicoles (restauration, régénération naturelle, dynamique des essences de *G. bancanus*, ainsi que sur les aspects biologiques et écologiques des espèces autres que *G. bancanus*; et,
- viii. Élargir le réseau des autorités scientifiques et gestionnaires de forêts dans la région, en particulier entre l'Indonésie et la Malaisie, sur les divers aspects de l'écologie et de la gestion du ramin.



Atelier asiatique à Bogor (Indonésie) - Juillet 2009.
Photo by: Thang Hooi Chiew.

2) Commerce du Ramin et de ses

Produits

Les recommandations appelaient à l'action:

- i. Parfaire la méthodologie appliquée pour déterminer les quotas d'exportation de ramin et de ses produits par rapport aux taux de rendement, aux coefficients de conversion et à l'utilisation domestique, ainsi que mettre en place des forums pour faciliter la discussion et l'échange d'information sur les statistiques douanières du commerce;
- ii. Créer des liens pour faciliter la vérification en ligne entre les pays producteurs et consommateurs afin de permettre de valider l'authenticité des permis CITES délivrés, y compris un réseau des agents d'exécution sur internet;
- iii. Améliorer le système de surveillance sur le trajet forêt-usine-point d'exportation à l'aide de moyens électroniques tels que des étiquettes code barres, l'identification radio fréquence et l'analyse de l'ADN; et,
- iv. Mieux comprendre les liens réciproques et l'interface entre, d'une part, la demande du marché du ramin et de ses produits et, d'autre part, les incitations offertes en vue de réaliser la gestion durable des forêts, ainsi que les incitations dominantes du marché.

3) Renforcement des capacités, coopération et coordination en vue de répondre aux exigences de l'Annexe II de la CITES concernant le ramin

Les recommandations appellent à l'action:

- i. Continuer à dispenser des formations et à fournir des manuels d'identification, en particulier sur le ramin, dans les diverses langues nationales, aux fonctionnaires des douanes et aux agents d'exécution;
- ii. II. Promouvoir davantage de partage et d'échange des données et de l'information sur les statistiques, la répartition, le commerce, l'exécution, les pratiques de gestion sylvicole, etc. entre les agences d'exécution, surtout entre les organes de gestion CITES dans les différents États de l'aire de répartition;
- iii. III. Renforcer et coordonner la capacité de passer des principes à l'action, notamment en cultivant la volonté politique d'agir et d'étudier des mécanismes pour assurer la transparence et la vérification;
- iv. IV. Formuler et/ou mettre au point de nouveaux modules, documents et techniques pour la formation relative aux exigences de la CITES concernant le ramin, y compris des boîtes à outils pour l'identification des produits à base de ramin;
- v. V. Intensifier la formation et approfondir les connaissances des agents des organes de gestion CITES et des concessionnaires de forêts sur la méthodologie de l'inventaire des ressources et le calcul des quotas d'exportation de ramin; et,
- vi. VI. Continuer de renforcer la collaboration entre les États des aires de répartition et les secrétariats de l'OIBT et de la CITES, en particulier pour aider les États des aires de répartition à se conformer efficacement aux règles de la CITES relatives au ramin.

Aller de l'Avant

Les délibérations et les recommandations de l'atelier fournissent une base solide aux États des aires de répartition dans la région, particulièrement en Indonésie et en Malaisie, non seulement pour examiner et affiner leurs stratégies de gestion, conservation et protection des espèces de ramin, mais aussi pour respecter les obligations imposées par la CITES en matière de commerce du bois de ramin et de ses produits dérivés.

L'atelier devrait également permettre à l'Indonésie et à la Malaisie d'identifier et de formuler de futures activités sur le ramin susceptibles de bénéficier du soutien et d'un financement au titre du Programme OIBT-CITES pour l'application des listes CITES aux essences de bois tropicaux, ainsi que des projets à exécuter avec d'autres institutions et organisations bilatérales et multilatérales.

STRATÉGIE DE VISIBILITÉ

Un site Web a été créé pour le programme afin de diffuser les produits, les résultats obtenus et les acquis grâce aux activités mises en oeuvre dans les pays, et pour assurer la visibilité du programme. Ce site sera transféré à la page d'accueil de l'OIBT en octobre 2009. Tous les produits émanant du programme sont disponibles sur ce site. Toutes les présentations faites par l'OIBT au sujet du programme y figurent également. Le site Web est actuellement en ligne à <http://www.stcp.com.br/itto-cites> et sera relié à la page d'accueil de l'OIBT, sous "L'OIBT à l'oeuvre" (www.itto.int) jusqu'au moment du transfert sur le site de l'OIBT. En tant qu'élément de la stratégie de visibilité, le présent bulletin a été créé afin que les parties prenantes puissent se tenir au courant.

EXTRANET

Le coordonnateur régional pour l'Amérique latine a mis en place un système privé Extranet (Système de gestion de l'information) permettant d'améliorer la communication entre les coordonnateurs régionaux. Les coordonnateurs régionaux pour l'Afrique et l'Asie consultent maintenant régulièrement le coordonnateur d'Amérique latine pour faire en sorte que le site internet du programme et l'information disponible sur Extranet soient à jour. Extranet permet aux coordonnateurs régionaux, à l'OIBT et à la CITES, d'avoir accès à toute la documentation du programme (propositions d'activité complètes, correspondance, accords de subvention de la CE, directives de visibilité, etc.).



Tipe droite d'acajou après l'élagage de branches.
Photo by: Orlando Ohashi

Les lecteurs peuvent télécharger le bulletin des sites <http://www.stcp.com.br/itto-cites> ou www.itto.int. Écrivez et dites-nous ce que vous pensez de notre bulletin. Si vous avez des suggestions à faire sur la façon dont nous pouvons l'améliorer, n'hésitez pas à contacter les adresses ci-dessous.

Contacts:

OIBT - **Steven Johnson**, Coordonnateur général - johnson@itto.or.jp
Assistante du Programme – **Pei Sin Tong** – tong@itto.or.jp
CITES - **Milena Sosa Schmidt** - milena.schmidt@cites.org
Coordonnateur régional pour l'Amérique latine et Coordonnateur général - **Ivan Tomaselli** - itomaselli@stcp.com.br
Coordonnateur régional pour l'Afrique - **Jean Lagarde Betti** - betlagarde@yahoo.fr
Coordonnateur régional pour l'Asie - **Thang Hooi Chiew** - hcthang@streamyx.com
Coordonnatrice régionale adjointe pour l'Amérique latine - **Sofia R. Hirakuri** - sofia@stcp.com.br